

Objectifs

Cette formation aborde en détail la pré-compensation, la compensation et le règlement à l'internationale : les échanges avec les réseaux nationaux et internationaux, la compensation aller (Flux Outgoing), la compensation retour (Flux Incoming), la compensation bilatérale, multilatérale, le single-message, le dual-message, ...

Programme

- **Présentation générale**
 - Acteurs du clearing
 - L'acquéreur et l'émetteur
 - Les autorisations internationales (ex Visa et Mastercard)
 - Les flux financiers Visa et MasterCard
 - Présentations et représentations
 - Demande de justifs
 - Impayés et rejets techniques
- **La pré-compensation et compensation**
 - Acquisition et conversion
 - Traitement et contrôle
 - Préparation des fichiers de compensation
 - La « Compensation Aller » (Outgoing) : porteur étranger – accepteur national
 - La « Compensation Retour » (Incoming) : porteur national – accepteur à l'étranger
 - Compensation bilatérale & multilatérale
- **Règlement (settlement)**
- **Cas transactions «ON-US» et «OFF-US»**
- **Single Message & Dual Message**
- **Clearing VISA & Mastercard**
 - Echanges techniques et financiers
 - Incoming et Outgoing (Emetteur Acquéreur)
 - Réconciliation
 - Free collections
 - Rejets techniques
- **Débriefing et conclusion**

Public

Responsables monétiques, Auditeurs, consultant en maîtrise d'ouvrage, consultant en maîtrise d'œuvre, chef de produit, chef de projet front office et back office

Prérequis

Avoir suivi le séminaire BackOffice émission et acquisition

Durée

- 2 journée (accueil à partir de 9h00)
- Formation de 9h30 à 17h30

Prochaines sessions

Nous consulter

Animateurs

La formation est assurée par des consultants ayant à la fois une expérience métier et une expérience constituée par les missions réalisées sur le sujet. Grâce à ce double parcours, ils sont en mesure d'apporter un retour d'expérience aux participants, ainsi que de leur indiquer de bonnes pratiques.

Tarifs

Nous consulter

Référentiel

Le principal référentiel du séminaire est ISO 7816, ISO 8583 et les normes présentées sont PCI/DSS PCI/PED, ainsi que les autres normes VISA et MasterCard (EMV...)

FICHE D'INSCRIPTION

Centre de formation de GLOBALS2i
A remplir et à renvoyer par Fax au : 05 22 77 53 78

Séminaire & date	Clearing (compensation et règlement à l'international)		
Participants			
Prénom – Nom	Téléphone	Mail	Tarif HT
Responsable de la formation			
Société			
Adresse			
Nom & Prénom			
Fonction			
Téléphone			
Mail		Fax	

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

Cachet de la société

Fait à Le ... / ... /

Article 1: Objet

En exécution de ce présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser les actions de formations intitulées (voir ci-dessus).

Article 2: Nature et caractéristique des actions de formation

L'action de formation a pour objectif de permettre au(x) stagiaire(s) de maîtriser le(s) logiciel(s) mentionné(s) dans ce document. A l'issue de la formation et après règlement intégral de l'action de formation, une attestation sera délivrée au(x) stagiaire(s).

Article 3: niveau de connaissances pré-requis

Niveau de connaissances préalables précisé sur le programme de formation.

Article 4: Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu les jours proposés sur le catalogue de GLOBAL S2i, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Les sessions inter-entreprises sont maintenues avec 6 stagiaires au minimum, dans le cas contraire, la formation sera reportée à une date ultérieure.

Article 5: Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 5 jours ouvrés pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 10 jours ouvrés avant le début de la formation. Si la rétractation n'a pas lieu dans les 5 jours ouvrés suivant la commande ou si le période de 10 jour ouvré n'est pas respectée, le coût de la formation sera intégralement payé par le client sur présentation de la facture.

Article 6: Interruption de stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : paiement intégral de l'action de formation au bénéfice de GLOBALS2i. Dans le cas de force majeure dûment reconnue, de nouvelles dates seront convenues.